

Direction Générale des Services Aff. suivie par : Marie BUCHER

Tél: 03 88 49 95 80 Fax: 03 88 49 95 94 Courriel: dqs@obernai.fr Nos. réf. : BF / MB n°2021-2627 Madame Catherine EDEL-LAURENT Conseillère Municipale

27 rue de la Chapelle 67210 OBERNAL

Obernai, le 10 novembre 2021

Objet : Garantie d'emprunt accordée pour le parking silo privé Sainte Odile

Madame,

Par courrier daté du 14 octobre 2021, vous vous interrogiez sur le coût du parking silo Sainte-Odile en cours de construction par la société O Cœur d'Obernai Parking, au titre duquel la Ville d'Obernai a, par délibération n°088/05/2020 adoptée le 29 juin 2020 à la majorité (les membres de votre groupe s'étant opposés), et comme la législation l'autorise, accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 50% d'un montant total emprunté de 6 M€.

En effet, ainsi que cela était précisé dans le rapport de présentation préparatoire à la délibération, le coût total de construction du parking s'élève à ce jour à 6 763 357,15 € HT selon le détail suivant :

> 4 966 371.99 € HT Travaux: 473 697,84 € HT Honoraires conception: 803 287,33 € HT Branchements/Assurances/Taxes/Divers: 520 000.00 € HT Foncier: 6 763 357.16 € HT TOTAL

Je souligne que la requalification globale de l'ancien site Match et de l'ancien hôpital au rempart Caspar constitue un projet d'aménagement urbain porteur de multiples enjeux. La constitution d'une friche commerciale en plein cœur historique de la commune aurait en effet porté préjudice à l'attractivité du centre-ville, à la sécurité publique et à la qualité de vie de l'environnement.

Au contraire, le projet développé s'avère en totale adéquation avec les orientations générales définies à l'unanimité par le Conseil Municipal notamment lors de sa séance du 28 septembre 2015, lesquelles faisaient écho aux enjeux identifiés par le plan local d'urbanisme dès 2007 à savoir :

un enjeu économique : le maintien de l'offre commerciale de proximité en cœur de ville face au risque de constitution d'une friche commerciale,

un enjeu de fonctionnement urbain : la préservation de l'offre de stationnement public du centre-ville,

un enjeu patrimonial : le rétablissement et la mise en valeur du rempart médiéval.

cabinet@obernai.fr





Le projet permet ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- maintenir une offre de stationnement public en adéquation avec les besoins du centre-ville.
- reconstruire un ensemble immobilier mixte (habitat et commerces) comprenant un rez-de-chaussée commercial d'une superficie d'environ 1600M² pour une supérette de centre-ville notamment,
- créer une rue nouvelle entre le centre-ville et le faubourg médiéval,
- aménager une promenade le long de l'Ehn en direction du parc municipal,
- valoriser les remparts.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la résorption de la friche industrielle de ZHI (3,7 ha) par la SAS Almabien en cohérence avec les expressions de la Ville d'Obernai, a permis le développement de nombreuses activités économiques qui ont créé plus de 200 emplois ainsi que la création de 236 logements dont 30 logements à caractère social qui s'inscrivent dans la nécessité impérieuse de répondre aux nombreuses sollicitations en matière d'habitat.

Le projet de la Divinale en cours de réalisation par KS Groupe permet là encore de résorber une friche industrielle avec création de nouvelles activités économiques et création d'emplois.

Il en est également ainsi de la résorption de la friche de l'ancien site Match au sujet de laquelle nous avons travaillé pendant trois ans avec les constructeurs-aménageurs Topaze et Scharf, en coopération avec les services de l'Etat, l'Architecte des Bâtiments de France, qui ont validé ce projet de requalification qui reconstitue le « tissu urbain du cœur de ville » et qui, là encore, répond aux orientations souhaitées par les membres du Conseil Municipal dès 2015 comme évoqué précédemment.

Le parking ouvragé Sainte-Odile, « silo à voitures » de 212 places présente un intérêt public local évident, en permettant d'apporter une offre complémentaire en termes de stationnement à Obernai et de satisfaire les besoins des populations à proximité immédiate du cœur de ville, contribuant de fait à l'attractivité du centre-ville.

Dans ce cadre, la Ville d'Obernai a accordé aux constructeurs-aménageurs une garantie d'emprunt à hauteur de 50% au titre de la construction dudit parking, ce qui a été validé par le contrôle de légalité, sachant que ce type de démarche de la part d'une collectivité est relativement courante.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Cordialement,

**Bernard FISCHER** 

Maire d'Obernai Conseiller Régional







Direction Générale des Services Aff. suivie par : Marie BUCHER

Tél: 03 88 49 95 95 Fax: 03 88 49 95 94 Courriel: dgs@obernai.fr Nos. réf.: BF / MB n°2021-2489

Madame Catherine EDEL-LAURENT Conseillère Municipale Groupe Imaginons Obernai!

27 rue de la Chapelle 67210 OBERNAI

Obernai, le 21 octobre 2021

Madame,

Par courrier du 14 octobre 2021, réceptionné le 15 octobre 2021, vous formulez au nom de votre groupe minoritaire au sein du Conseil Municipal une question écrite relative à la garantie d'emprunts accordée à la Société « O Cœur d'Obernai Parking » dans le cadre de la construction du parking Sainte Odile à Obernai.

Conformément à l'article 8 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Obernai nous accusons réception de votre question.

Une réponse vous sera apportée prochainement.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

**Bernard FISCHER** 

Maire d'Obernai Conseiller Régional



